

Pourquoi un référendum contre la loi sur la laïcité ?

Le mode de fonctionnement suisse à cette particularité que les citoyens sont fréquemment interrogés directement sur des sujets de société brûlants. Bien que la loi genevoise sur la laïcité ait été votée fin avril par le Grand conseil à une forte majorité, quatre demandes de référendum ont été lancées contre elle. Les organisations demandeuses se sont réunies dans une coordination référendaire qui rassemble des membres d'organisations politiques, religieuses, féministes et syndicales. Les reproches faits à la loi sur la laïcité de l'État sont de plusieurs ordres :

- elle manifesterait une ingérence de l'État genevois dans l'organisation des communautés religieuses
- elle serait attentatoire aux droits des personnels du secteur public à manifester leurs convictions religieuses
- elle soumet les manifestations religieuses aux règles ordinaires des manifestations dans le domaine public alors que selon les signataires ce ne devrait pas être le cas.
- Elle discriminerait les femmes en les excluant de l'accès au travail dans le secteur public

On peut reconnaître des débats très parents de ceux qui sont rencontrés en France en particulier avec des mouvements féministes dont l'unique revendication est de pouvoir porter le voile, comme s'il n'était pas un symbole d'un ordre patriarcal où la femme a moins de droits que les hommes et leur doit obéissance. Ces mêmes mouvements ne prennent jamais en considération les milliers de femmes qui subissent des violences et parfois perdent la vie parce qu'elles ne veulent pas porter ce même voile.

Les autres mouvements, d'inspiration multiculturaliste, considèrent qu'il est légitime de faire toutes sortes d'accommodements qui permettent à ceux qui se revendiquent d'une religion d'échapper à la loi commune. Loin de contribuer à la pacification de la société, ces mouvements attisent au contraire le feu des divisions et il serait dangereux qu'ils obtiennent gain de cause.

S'ils parviennent à rassembler 5200 signatures d'ici le 20 juin, un référendum aura bien lieu et ce sera la population qui dira si elle accepte ou rejette cette loi sur la laïcité.

Martine Cerf